

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017
2017/010

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-02 **Objet : Renouvellement Contrat Aidés**
CAE-CUI

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 24 juin 2016, il a été décidé de valider l'embauche de M. Gilles MANIVEL en CAE-CUI, à compter du 06 juin 2016 pour une durée de 18 mois renouvelable.

Il propose de déposer une demande de renouvellement du contrat à compter du 06 Décembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier :

- ✓ Réaffirme sa volonté d'employer des agents en contrat aidés (CAE-CUI, contrat d'avenir etc.)
- ✓ Donne :
 - Son accord pour reconduire le contrat CEA-CUI de M. Gilles MANIVEL pour un an renouvelable à compter du 06 décembre 2017
 - pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer le contrat et tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-03 **Objet : Personnel communal**
Mise en place du RIFSEEP – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des
Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel.

M. le Maire rappelle :

- Que chaque conseiller a été destinataire des documents officiels ainsi que ceux réalisés par le CDG22.
- Que le régime indemnitaire est un complément de la rémunération principale du fonctionnaire, qu'il est composé de primes et indemnités.
- Qu'il convient conformément à la réglementation en vigueur d'instaurer au sein de la collectivité un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel (RIFSEET) en lieu et place du régime indemnitaire existant.
- Que ce régime indemnitaire se compose :
 - D'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent.
 - D'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisqu'il est lié à la manière de servir de l'agent.
- Qu'un dossier de mise en place de ce nouveau régime indemnitaire doit être soumis pour avis au Comité Technique Départemental préalablement à la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de M. le Maire et celui de M. Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint qui a participé le matin à la réunion organisée par le CDG 22, en avoir débattu :

- ✓ Décide d'instaurer le nouveau régime indemnitaire au sein de la collectivité..
- ✓ Autorise M. le Maire à préparer et déposer le dossier qui doit être soumis pour avis au Comité Technique Départemental.
- ✓ Décide, qu'après l'avis du CTP, une délibération sera prise pour fixer les modalités de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-04 **Objet : Personnel communal**
Plan de Formation

M. le Maire rappelle que :

- ✓ par délibération en date du 23 Mai 2017, le conseil a adopté le plan de formation présenté pour les années 2018/2019.
- ✓ que ce document a été transmis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour avis.
- ✓ que cet organisme a pris connaissance du rapport présenté par la collectivité et a donné un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 01 septembre 2017.

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017
2017/010

Le Conseil Municipal :

- prend acte de l'avis du Comité Technique Paritaire Départemental
- donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en place ce Plan de Formation, prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-05 **Objet : Personnel Communal * Temps de travail**

M. le Maire rappelle :

1. Que ce sujet a été évoqué lors de la réunion du 23 Mai 2017.
2. Qu'un dossier a été déposé au Comité Technique Départemental. La solution retenue étant la moyenne pondérée de 1598 h sur 10 ans.

Il fait part de la réponse du Comité Technique à savoir :

Avis favorable du collège des élus avec comme préconisation de formuler dans la délibération « 1607 h maximum sur la base de 35 h hebdomadaires ».

Avis défavorable du collège des personnels en raison d'un décompte de temps de travail sur une moyenne pondérée et non sur un réel calendrier. Par ailleurs, les représentants estiment que la réglementation n'oblige en rien les collectivités à modifier le volume global annuel d'heures travaillées.

Le conseil municipal :

- Prend acte des deux avis
- Décide d'appliquer : « la moyenne pondéré de 1598 h sur 10 ans » (comme présenté dans le dossier soumis au CTP).
- Donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision au 1^{er} janvier 2018.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-06 **Objet : Personnel Communal**
Heures complémentaires et supplémentaires.

M. Le Maire donne lecture d'un courrier en date du 12 septembre 2017 émanant de M. le Trésorier de Jugon les Lacs (chaque conseiller en a été destinataire) concernant le paiement des heures supplémentaires et complémentaires.

Il fait part du contenu de la délibération en date du 20 avril 2012.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide de compléter la délibération du 20 avril 2012 comme suit :

Effectif	Grade	Emploi	Durée hebdomadaire	
1	Adjoint Administratif Principal Territorial 1 ^{ère} classe	Adjoint Administratif Principal Territorial 1 ^{ère} classe	35 h	Autorisé à effectuer des heures supplémentaires
1	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (polyvalent)	35 h	Autorisé à effectuer des heures supplémentaires
1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe (entretien)	17 h 30	Autorisé à effectuer des heures complémentaires
1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe (entretien)	21 h	Autorisé à effectuer des heures complémentaires
1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe (restauration)	22 h 15	Autorisé à effectuer des heures complémentaires

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017
2017/010

Donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-07 **Objet : Repas annuel**

M. le Maire donne la parole à Mme Graziella WERNER, 2^{ème} adjointe chargée du suivi de ce dossier qui fait part des suggestions de la « Commission Sociale d'Action Sociale » concernant le repas annuel qui sera servi le 22 octobre 2017 dans la salle polyvalente.

Chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme l'adjointe, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité adopte les propositions, à savoir :

- Restaurant retenu : « Le Chêne au Loup » de Plédéliac, pour 23€50 le repas.
- Le pain sera pris au dépôt tenu par Mme Isabelle GOUR, « Bar des Sports » de Languédias
- Gratuit pour les personnes à partir de 65 ans habitant sur le territoire de la commune et inscrit sur la liste électorale.
- La livraison du repas se fera à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé.
- Participation de 5€ pour les élus, les membres de la « Commission Sociale d'Action Sociale » et le personnel communal.
- Pour les autres personnes, le prix du repas est fixé à 23.50 €.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-08 **Objet : Impayés Cantine Scolaire**
Effacement de dettes

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. le Trésorier de Jugon les Lacs d'un effacement de créances de cantine scolaire d'un montant de 106.60 €, suite à une procédure de surendettement des particuliers.

Il précise :

- ✓ que la créance éteinte s'impose à la commune et au Trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.
- ✓ Qu'il est nécessaire d'émettre un mandat au compte 6542 « créance éteinte ».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à émettre un mandat au compte 6542 pour un montant de 106.60 € au titre d'un effacement de dettes de cantine scolaire.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-09 **Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2016**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable concernant l'exercice 2016 adopté par le SIAEP Caulnes – La Hutte- Quélaron (délibération n° 33.2017 du 29 Juin 2017) et le présente.

Les membres du Conseil Municipal, après l'avoir consulté, avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-10 **Objet : Assainissement collectif – Tarifs année 2018**

M. le Maire rappelle qu'une convention pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement est signé entre la commune de Languédias et la SAUR.

Il propose de fixer les tarifs pour l'année 2018.

Il rappelle ceux appliqués en 2017 à savoir :

- Redevance d'abonnement : 85 € HT
- Redevance s'appliquant au M3 d'eau consommé : 1.05 € HT

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide:

- De reconduire les tarifs appliqués en 2017 pour l'année 2018 à savoir :

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017
2017/010

- **Redevance d'abonnement : 85 € HT**
- **Redevance s'appliquant au M3 d'eau consommé : 1.05 € HT**
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-11 **Objet : Dématérialisation**
Service Mégalis Bretagne – Certificat électronique

M. le Maire rappelle les décisions prises lors de la réunion du 19 mai 2015 à savoir :
Adhérer au Syndicat Mixte de coopération territoriale
Signer la Convention d'accès aux services Mégalis Bretagne ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

Signer la convention avec la Préfecture pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Retenir MEGALIS Bretagne pour l'achat d'un seul certificat numérique pour M. le Maire.

Il signale :

- qu'il vient de signer la convention qui a été transmise à la Préfecture pour signature par M. le Préfet.
- Qu'il est nécessaire d'acquérir un certificat électronique au nom de l'agent qui sera chargé de la transmission des actes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Donne son accord pour :
 - l'acquisition d'un certificat électronique auprès de Mégalis Bretagne
 - autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-12 **Objet : Accessibilité des bâtiments communaux**

M. le Maire passe la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint chargé du suivi de ce dossier.

Ce dernier fait part de l'avancement des différents travaux réalisés à l'école, à l'église et à la mairie.

Il précise qu'il n'a pas reçu tous les devis concernant les « mains courantes » qui seront mises en place sur les différentes rampes d'accès prévues pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil qui sera fixée en fin de séance.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-12 **Redynamisation du Centre Bourg - Rénovation**
Petit Presbytère*Lot n° 3 Charpente-Ossature Bois – Avenant n° 1

M. le Maire rappelle :

- les dispositions prises concernant ce dossier
- que la commune possédait une ossature qui correspondait au besoin de la construction qui a été mise en place en accord avec l'entreprise PINCEMIN, titulaire du marché.

Il fait part de l'avenant en moins-value qui s'élève à 988.12 € HT (montant du marché initial était de 13 660.14 € HT).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- approuve la décision prise
- accepte l'avenant en moins-value qui s'élève à 988.12 € HT, le montant du marché modifié s'élève à 12 672.02 € HT.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant et tout autre document nécessaire à la mise en place de cette décision.

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017
2017/010

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-13 **Redynamisation du Centre Bourg –
Rénovation Petit Presbytère***

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-14 **Raccordement électrique**

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier.

Il présente la proposition de raccordement électrique présentée par ENEDIS qui s'élève à 1 255.97 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Donne son accord pour :
 - confier à ENEDIS, le raccordement électrique du logement pour un montant TTC de 1 255.97 € TTC.
 - inscrire cette dépense en investissement à l'opération 193, « Redynamisation du centre bourg –Rénovation Bâtiment Communal», compte 2315.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-15 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg-
Aménagement de la place de l'église *Rénovation du mur d'enceinte du Presbytère**

M. le Maire rappelle qu'une partie du rejointoiement du mur d'enceinte avec une reprise de tête de mur a été réalisée par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC Eclis qui propose des « chantiers Ecole » et réexplique le dispositif.

Il propose de poursuivre ces travaux et fait part de la proposition de la SCIC ÉCLIS (chaque conseiller a été destinataire du descriptif de l'intervention).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

De confier à la SCIC ECLIS, la suite des travaux de rejointoiement du mur d'enceinte du presbytère avec une reprise de tête pour un montant TTC de 5 940 € TTC dans le cadre des « chantiers école ».

De prendre en charge:

La fourniture de sable, la gestion des déchets et gravats etc.

Les repas des stagiaires et artisan/formateurs, la fourniture de bouteilles d'eau quotidiennement, un accès à des toilettes, l'électricité etc..

D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».

De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-16 **Objet : Association Ap'Art [É]**

M. le Maire rappelle :

- Les dispositions prises dans la délibération du 29 mars 2017 et celle du 19 juillet 2017.
- Que la volonté de l'équipe municipale était d'intervenir auprès des jeunes fréquentant le collège et le lycée, d'accompagner et de soutenir la vie associative locale.

Il donne la parole à Mme Graziella WERNER, 2^{ème} adjointe, chargée du suivi de ce dossier qui signale :

- Qu'une seule animation a été programmée pendant la période estivale, qu'elle s'est déroulée le 19 juillet 2017 sur le terrain intergénérationnel, qu'une douzaine de jeunes était présent dont trois de la commune.
- Qu'elle a pris contact par courriel à deux reprises (les 25 juillet et 01 septembre 2017) avec l'animateur M. Damien REIGNIER et Mme Catherine HUET de

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017
2017/010

l'association afin de faire le point et connaître les nouvelles programmations d'activités.

- Que n'ayant pas obtenu de réponses à ces questions, elle a réuni la commission « Jeunesse » le 12 septembre 2017 afin de faire le point sur la suite à donner.
- Que la commission « Jeunesse » au vue du bilan de l'activité du mois de juillet, propose de ne pas valider de nouvelles activités, ainsi que la phase 3 « Mise en place d'un premier fonctionnement à l'année suivant le rythme scolaire ».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, celui de .. Jean-Yves NEDELLEC et de Mme Graziella WERNER, décide :

- De valider la proposition de la commission « Jeunesse » (aucune nouvelle activité pour la phase 2, pas de validation pour la phase 3 « Mise en place d'un premier fonctionnement à l'année suivant le rythme scolaire »).
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Dinan Agglomération

Site extranet

M. le Maire signale :

- que le site officiel de Dinan Agglomération est en ligne depuis le 10 juillet 2017.
- Qu'un espace « extranet » est dédié aux mairies.
- Que sur cet espace se trouve les comptes rendus des conseils communautaires, des articles pour les bulletins communaux, sites internet, des documents liés aux PLUi ou autres dossiers portés par Dinan Agglomération.
- Qu'un compte est attribué à chaque mairie avec un identifiant et un mot de passe (chaque conseiller en a été destinataire)

Il invite chaque conseiller à s'y rendre régulièrement.

Dinan Agglomération – Lettre de cadrage

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire des propositions de cadrages et d'orientations pour l'année 2018 et les suivantes. Il invite l'assemblée à en prendre connaissance.

Carrières du Houx

M. le Maire signale qu'il a reçu en mairie, en compagnie des adjoints M. Marc De Beaufort et fait part de l'entretien.

Il présente quelques cartes faisant apparaître les différentes parcelles achetées par M. De Beaufort, celles susceptibles d'être rétrocédées à la commune et précise quels sont les intérêts communaux de les posséder.

Bulletin Municipal

M. le Maire propose de se répartir la rédaction des rubriques qui paraîtront dans le bulletin de fin d'année.

Après avoir défini les sujets qui seront publiés, chaque conseiller est attributaire de (ou) ses articles à rédiger qui doivent être transmis à Mme Marina DEROUILLAC chargée de la mise en page du document.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-17 **Objet : Location de la vaisselle**

Caution pour location tables

M. le Maire rappelle les dispositions prises dans la délibération en date du 23 Janvier 2015 fixant les différents tarifs de location de la salle des fêtes et du foyer rural.

Il signale qu'à plusieurs reprises, la vaisselle a été demandée sans location du bâtiment.

Il propose de la louer au même tarif que lorsqu'elle est utilisée lors des réservations de salle.

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017
2017/010

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré donne son accord :

- Pour louer la vaisselle à l'extérieur des salles uniquement aux habitants de la commune uniquement si les salles ne sont pas louées ou si la vaisselle n'est pas utilisée par les locataires.
- Fixe :
 - les conditions de location suivantes :
 - 30 centimes pour le service de tables (cuillères, fourchettes, assiettes, verres etc.)
 - 15 centimes uniquement les verres
 - 15 centimes uniquement les couverts (cuillères, fourchettes, couteaux
 - Les tarifs en cas de perte ou détérioration comme suit :

Assiette plate, creuse, à dessert	3.00 € l'unité
Verre	2.00 € l'unité
Couteaux, fourchettes, petites et grandes cuillères	2.00 € l'unité

Pour le reste de l'équipement (soupière, louche, écumoire, casserole, etc...), il sera facturé au prix d'achat au moment du renouvellement.

La remise et le contrôle de la vaisselle se fera en accord avec le responsable,

La liste de vaisselle est à remettre à la mairie 8 jours au minimum avant la manifestation avec un chèque de caution de 100€.

- Pour fixer la caution lors de la location des tables et chaises à 200€.

Questions diverses

Réunion publique

M. le Maire rappelle qu'elle aura lieu le vendredi 22 septembre dans la salle des fêtes, qu'un flyer a été déposé dans chaque foyer.

Un point est fait sur l'organisation de cette soirée.

Randonnées pédestres

Mme Anne JEHANNO signale que l'association des randonneurs du Pays de Plélan le Petit organise le 12 Novembre 2017 une randonnée pédestre sur le territoire de la commune.

Réunion de conseil

Mercredi 04 Octobre à 18 h et Mardi 14 Novembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,
la séance est levée à 22 h 15.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérémy DAUPHIN

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017
2017/010

Intervention de M. André LEVREL

Adoption des procès-verbaux des précédentes séances

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-01 Objet : **Décision Modificative**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-02 Objet : **Renouvellement Contrat Aidés CAE-CUI**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-03 Objet : **Personnel communal**

Mise en place du RIFSEEP – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel.

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-04 Objet : **Personnel communal*Plan de Formation**

*Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-05*Objet : **Personnel Communal * Temps de travail**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-06 Objet : **Personnel Communal*Heures complémentaires et supplémentaires.**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-07 Objet : **Repas annuel**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-08 Objet : **Impayés Cantine Scolaire**

Effacement de dettes

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-09 Objet : **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2016**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-10 Objet : **Assainissement collectif – Tarifs année 2018**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-11 Objet : **Dématérialisation *Service Mégalis Bretagne – Certificat électronique**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-12 Objet : **Accessibilité des bâtiments communaux**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-12 Redynamisation du Centre Bourg - **Rénovation Petit Presbytère*Lot n° 3 Charpente-Ossature Bois – Avenant n° 1**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-13 Redynamisation du Centre Bourg – **Rénovation Petit Presbytère***

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-14 **Raccordement électrique**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-15 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg- Aménagement de la place de l'église *Rénovation du mur d'enceinte du Presbytère**

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-16 Objet : **Association Ap'Art [É]**

Dinan Agglomération

Site extranet

Dinan Agglomération – Lettre de cadrage

Bulletin Municipal

Séance du 19 Septembre 2017 n° 2017-10-17 Objet : **Location de la vaisselle**

Caution pour location tables

Questions diverses :Réunion publique*Randonnées pédestres*Réunion de conseil

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			